



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 21 / 04 / 2026 à 22:39

Date de publication : vendredi 14 mars 2025 à 02:22

Type : Constitution SAS

Localisation : 38 - Isère

Support de parution : LyonCapitale.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Experts Rhône Alpes

En date du 12 mars 2025, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : Les missions de diagnostics et expertises immobilières suivantes :

Diagnostics obligatoires dans le cadre de la vente et de la location :

o DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)

o Audit énergétique

o Amiante

o Électricité

o Gaz

o Plomb

o Métrage Carrez et Boutin

o État des lieux

Diagnosics avant travaux ou démolition :

o Amiante

o Plomb

o Produits, matériaux, équipements et déchets

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, connexes ou autres qui seraient de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société ; la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion,

alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location gérance. Etant entendu que le dit objet pourra toujours être modifié ou augmenté par décision extraordinaire des associés.

Capital social : 1000 euros

Siège social : La Rolandière, 38860 LES DEUX ALPES

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

Transmission d'actions : Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action, en l'absence de catégories d'actions, donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire, choisi parmi les autres associés. A chaque action est attachée une seule voix. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre d'actions qu'il détient dans le capital.

Présidence : Monsieur Alexandre MAGNIN, demeurant à La Rolandière, 38860 Les Deux Alpes

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/e56ddb1-6924-441c-954d-a37a54672771-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex